

## Aide

Par **Deedat**, le **04/12/2010** à **01:17**

Bonjour a tous, besoin de votre aide je vous remercie !

Quels poursuite d'études si vous parliez anglais et russe étant en L1 droit ? Sachant que vs voulez un job bien payé et assez rapidement a la sortie... Merci de faire ce cas pratique ;)

Par **alex83**, le **04/12/2010** à **14:14**

Bonjour,

Un choix de carrière universitaire et professionnel est un choix personnel. Personne n'ira faire vos études à votre place. C'est à vous d'en décider. Bien sur, vous pouvez recueillir des conseils par ci par là, mais c'est vous qui devrez tracer les grandes lignes de votre projets (quel domaine du droit vous intéresse [i:39rijrll]a priori[/i:39rijrll] ?).

Étant entendu bien sûr que c'est un réel avantage d'être trilingue .

Par **Stigma**, le **04/12/2010** à **23:29**

Être trilingue peut être un véritable atout dans les domaines du droit des affaires internationales ou du droit fiscal, je pense. Je connais un russophone qui a fait un double diplôme école de commerce/MGIMO... ça me semble pas non plus tout à fait idiot. Après, comme le dit alex83, il s'agit d'un choix personnel. Mais si je parlais russe, c'est ce que j'aurais fait, avec peut-être une préférence pour le fiscal (je dis ça après être tombé dernièrement sur le compte de résultat d'un cabinet spécialisé en fiscalité franco-russe...) !

Par **Deedat**, le **05/12/2010** à **12:35**

Oui, évidemment c'est à moi de décider de la suite de ma vie étudiante et professionnelle, merci de me le rappeler. Je posais ce problème pour savoir ce que vous vous auriez fait, dans le but de découvrir de nouveaux cursus auxquels j'aurais pas pensais encore. Je ne connaissais pas MGIMO, je me suis renseigné, c'est très attirant mais je me trouve confronté à beaucoup de freins. En effet, je ne pense pas avoir le niveau requis en anglais d'une part, et par ailleurs, je suppose que pour être admis dans ce cursus il faut soit avoir fait la licence à science po

Paris, soit avoir un niveau "général" équivalent... Hors je suis en L1 droit (pour l'instant), je sais pas s'il est possible d'avoir le niveau requis tout en étant externe à "science po"...En tous cas, merci beaucoup, c'est à voire....

En ce qui concerne le droit fiscal, c'est peut être plus réaliste =D, même si je ne me suis pas encore renseigné dessus.

PS : Toutes les matières m'intéressent en droit (sauf l'introduction au droit administratif lol ). Le Civil me semble plus facile que droit Constit, mais les deux sont très intéressants, pour l'instant je n'ai pas de préférence...

Merci, et si vous avez d'autres renseignements, je vous en serai très reconnaissant.

=

**Par Irony, le 11/12/2010 à 00:35**

Il n'y a pas forcément de différence de niveau entre quelqu'un qui est en 1ère année à Sciences po et quelqu'un qui est en L1 de droit. En tout cas au niveau juridique, c'est bien connu à Science po en premier cycle, ce ne sont pas des pros !